



## DE LA CONSERVATION

### RÉFLEXION SUR DES SITES ET DES PAYSAGES DE MALARTIC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DU BUREAU  
D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT  
(BAPE)

PROJET MINIER AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC  
MALARTIC, LE MERCREDI 8 AVRIL 2009

## PRÉSENTATION

La Société d'histoire de Malartic (SHM) est un organisme sans but lucratif qui a pris naissance en 1999 à l'initiative de quelques personnes intéressées par l'histoire de Malartic et de ses environs. La SHM a reçu ses lettres patentes en mars 2000. Le conseil d'administration est composé de sept membres. La SHM tient son assemblée générale en juin de chaque année.

La SHM est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec et du Conseil de la culture d'Abitibi-Témiscamingue. Au plan municipal, la SHM est inscrite auprès du Service des loisirs de la Ville de Malartic, responsable du dossier Culture. La SHM loue deux locaux (049, accueil; recherche, consultation; 052, entrepôt et recherche) au 621 de la rue de la Paix dans le Centre communautaire de la Ville de Malartic.

Parmi les objectifs que poursuit la Société d'histoire de Malartic, trois d'entre eux retiennent particulièrement l'attention dans le cadre du **Projet minier aurifère Canadian Malartic** :

- **REROUPER LES PERSONNES QUI S'INTÉRESSENT À L'HISTOIRE;**
  - ADHÉSION                      Stable. Plus de 200 membres dont 45 membres corporatifs; de Malartic et de l'extérieur;
  - PUBLICATIONS              *Calendrier historique* (aux deux ans, depuis 2005);  
*L'ARTIC* (bulletin trimestriel, depuis 2004);
  - EXPOSITIONS                Journées de la culture (annuelle depuis 2004) et autres;
  - CONFÉRENCES                Journées de la culture (annuelle depuis 2004)
  - FRÉQUENTATION            Ouverture du 049 au moins une fois par semaine;  
Sur demande;  
Internet, etc.  
Actuellement en croissance.
- **RÉPERTORIER ET SAUVEGARDER L'ENSEMBLE DES RESSOURCES HISTORIQUES SE RATTACHANT À L'HISTOIRE DE MALARTIC**
  - Les archives de la SHM représentent actuellement plus de 100 collections familiales et autres;
  - L'archivage industriel, minier et forestier, est en développement. À notre connaissance, dans la région, la SHM est la seule société d'histoire plus spécifiquement intéressée par l'archivage industriel.
  - La SHM collabore à la cueillette et au traitement de données photographiques, vidéographiques et textuelles liées de près et de loin au projet minier dans la réalisation d'un document archivistique à venir et intitulé provisoirement « Histoire du développement minier à Malartic de 2008 à 2012 ».
- **SENSIBILISER LES AUTORITÉS À LA CONSERVATION ET À LA RESTAURATION DES BIENS PATRIMONIAUX**

La SHM est une jeune société, à peine dix ans d'existence, et l'objectif ci-haut est un travail de longue haleine qui a été abordé jusqu'à maintenant selon les ressources disponibles. Les circonstances actuelles exigent de mettre l'accent de manière prioritaire sur cet objectif lequel, soulignons-le, a toujours guidé nos travaux. Par exemple :

## 2007

La SHM a pu sensibiliser le conseil municipal envers l'importance d'un document qui lui a été légué par un citoyen soucieux de toute évidence de la portée historique du document. La Ville a alors pris les dispositions nécessaires.

## 2008

La SHM a proposé une entente de collaboration à la Ville de Malartic pour le traitement des documents recueillis dans le cadre du Projet minier aurifère Canadian Malartic.

La SHM a adressé au Comité consultatif d'urbanisme (Service de l'urbanisme) de la Ville de Malartic, une demande de citation comme monuments historiques du château d'eau et du chevalement numéro 4 du site de l'ancienne mine *East Malartic* (Norrie), maintenant propriété de la Corporation minière Osisko.

## 2009

La SHM est membre d'un comité formé par la Ville et rassemblant la Ville et la Corporation minière Osisko pour étudier les projets de la SHM.

## NOTRE INTÉRÊT

- La SHM a pour objet l'histoire des habitants de Malartic, de ses infrastructures municipales, industrielles et institutionnelles, bref, de son patrimoine;
- L'histoire de Malartic renvoie directement à celle du développement minier et forestier de son territoire;
- L'histoire de Malartic renvoie spécifiquement à celle de la *Canadian Malartic Mines Ltd*, explorée dès 1923, et site principal de l'exploitation proposée par la Corporation minière Osisko;
- Le Projet minier aurifère Canadian Malartic produit un impact majeur sur une partie importante du patrimoine de Malartic.

## NOS PRÉOCCUPATIONS

### LE CONTEXTE

Il faut rappeler le climat de scepticisme sinon d'incrédulité qui prévalait dans la collectivité malarticoise en 2004 face à l'ampleur du projet naissant. En effet, ce n'était pas la première fois que l'or et ses promesses reluisaient à Malartic. Ce climat a persisté même quand il est devenu évident en 2006 que tout un secteur serait déménagé et que toute une rue et ses édifices seraient démolis pour faire place à une butte-écran sécuritaire séparant la fosse du reste de la ville.

Ce climat et le manque de ressources pourrait expliquer le peu d'implication de la SHM à ce moment-là, d'une part. D'autre part, la SHM estimait qu'il incombait au tout premier chef au conseil municipal par le voie de son Comité consultatif d'urbanisme, de se pencher sur la question et d'exercer ensemble la vigilance qui s'imposait.

C'est pourquoi, face à la perte de ce patrimoine et devant le silence notable jusqu'à maintenant de toutes les instances concernées, les membres du conseil d'administration de la SHM jugent important d'apporter une contribution sous l'angle historique. Il est vrai qu'aucun bien culturel n'est répertorié à ce jour au sens de la loi. Cela ne veut pas dire pour autant que les impacts historiques qui n'ont pas été étudiés dans le cadre du Projet minier aurifère Canadian Malartic ne doivent pas être aujourd'hui pris en considération.

## LA PERTE : ÉDIFICES<sup>1</sup>

### Déménagement

Ce projet entraîne le déménagement d'édifices résidentiels situés dans ce qui est, sous toute réserve, l'un des plus anciens secteurs résidentiels du canton de Fournière. En effet, la *Canadian Malartic* a autorisé l'établissement de familles près de son chantier à partir de 1937, dans ce qu'on nomme aujourd'hui le secteur sud de la ville. Au terme de ce déménagement, le site sera exploité à ciel ouvert.

### Démolition

Le projet exige la démolition de trois édifices scolaires qui ont été fréquentés par des milliers d'élèves malarticois s'étalant sur quatre générations.

- L'École Catholique (École Renaud), l'actuel Centre Communautaire de la Ville de Malartic, a accueilli des élèves dès septembre 1939. L'agrandissement de 1941 a permis d'accueillir des élèves du primaire et du secondaire, français et anglais et autres ethnies. L'agrandissement complété en 1947, l'École Supérieure St-Martin, comprenant un auditorium d'environ 450 places, permettait d'offrir un secondaire moderne, anglais et français. L'auditorium, entièrement rénové en 1982, a été le théâtre, pendant plus de 40 ans, de nombreuses activités culturelles et sociales. Actuellement, une partie de l'édifice accueille le Centre de formation des adultes Trait d'Union.
- La *Protestant Schoolhouse* dite l'École Protestante, d'abord située à l'emplacement de l'actuel HLM Germain Paquette, a accueilli des élèves dès novembre 1939. Plus tard, un nouvel établissement bâti sur la rue La Sarre a accueilli des élèves de 1956 jusqu'en 1972, puis, a été acquis par la Commission scolaire de Malartic qui a regroupé les classes de niveau préscolaire. À partir de 1975, celle-ci en a fait son Centre administratif complètement rénové. Depuis 2001, rénové à nouveau, l'édifice abrite le Centre De La Petite Enfance Bambins et Câlines (CPE).
- Au début des années cinquante, l'école secondaire St-Martin, nouvel édifice comprenant un gymnase moderne, offrait aux élèves français et anglais, des études et des activités adaptées aux besoins de formation d'après-guerre. L'agrandissement du début des années soixante a grandement amélioré l'offre de formation. Depuis 1975, l'établissement accueille exclusivement des élèves du primaire.

Ces trois édifices ont toujours été très bien entretenus et préservés par les commissions scolaires en place, la Commission scolaire de Malartic ayant assumé cette responsabilité pendant la majeure partie de la période concernée. Exception faite de l'actuel Centre communautaire (1939-2009), on peut s'interroger sur le bien-fondé de leur démolition.

Le projet exige la démolition de deux autres édifices qui répondent à d'importants besoins sociaux d'hébergement.

- La Villa St-Martin, édifice bâti à l'initiative de citoyens de Malartic soucieux d'apporter une réponse satisfaisante aux besoins d'une quarantaine de personnes, âgées et à revenus modestes, a été inaugurée en 1968, à peine 40 ans donc. L'agrandissement de 1979 augmente la capacité d'accueil à 51 lits et marque un changement de vocation. Aujourd'hui, il s'agit d'un Centre d'hébergement et de soins de longue

---

<sup>1</sup> Dans le présent mémoire, les données historiques sont fournies sous toutes réserves des informations dont la SHM dispose actuellement.

durée (CHSLD) qui accueille une cinquantaine de personnes en relative perte d'autonomie. Le concept architectural de cet édifice n'est pas sans intérêt.

- Le HLM Germain Paquette, premier bâtiment de ce modèle construit à Malartic en 1979 par l'Office municipal d'habitation, est un édifice vieux d'une trentaine d'années à peine, qui comprend 20 unités à prix modique et qui a hébergé au cours des ans plus de 600 locataires. Sa situation à proximité de la rue Royale répond bien aux principaux intérêts et besoins des locataires. Toujours bien entretenu par la municipalité, son revêtement en brique en fait un édifice intéressant encore aujourd'hui.

Ces cinq édifices sont situés historiquement dans l'un des principaux axes de développement de la municipalité, la rue de la Paix, tracé perpendiculairement à la rue Abitibi (*First Avenue*), principale voie d'accès vers la mine *Canadian Malartic* de 1933 à 1965, et parallèlement à la rue Royale (*Main Street*), l'axe routier commercial et national traversant la ville d'est en ouest.

#### LA PERTE : SITES ET PAYSAGES

On l'a vu, la rue de la Paix a été dès 1938 privilégiée comme lieu d'enseignement catholique et protestant, français et anglais. Elle a aussi été le principal lieu de culte. Ainsi, la *St-George's Anglican Church* y a été érigée au début des années quarante à l'emplacement de l'actuel Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue. À la même époque, la *Trinity United Church* avait aussi pignon sur rue tout près, sur la rue Montcalm, au sud de la *Protestant Schoolhouse*. Puis, l'église catholique St-Martin-de-Tours inaugurée en 1952, est attenante à la rue de la Paix, côté nord. D'ailleurs, suite à l'incendie qui a détruit la première église catholique en 1946, les fidèles ont pu se rassembler dans le sous-sol de l'École Catholique d'abord et dans l'auditorium de l'École supérieure St-Martin de 1947 à 1952.

C'est aussi sur la rue de la Paix, autour de 1938, que la *Canadian Malartic* a fourni le terrain permettant d'organiser une aire de jeux pour les enfants du voisinage, à proximité de la mine, maintenant nommé Parc Lions.

Autrement dit, sur la plus grande partie de son parcours, la rue de la Paix est un lieu historique qu'on peut aisément qualifier de quasi sacré à cause de la fonction sociale, religieuse et scolaire des édifices qui y sont érigés depuis près de trois-quarts de siècle, mais surtout à cause du rôle rassembleur que cette artère a joué dans la vie de tous les jours auprès des habitants de Malartic depuis 70 ans. La démolition et la disparition prochaine de cet ensemble historique relève encore de l'impensable.

#### L'IMPACT

D'un point de vue historique, les villes ont le devoir de veiller à la conservation de la mémoire des faits, des personnes, des lieux et des édifices. C'est aux générations actuelles de préserver la valeur commémorative de ce patrimoine afin que les générations futures puissent connaître les périodes anciennes et récentes, les différents modes de vie dont elles sont tributaires, et de reconnaître leurs racines, s'y identifier, et ainsi de comprendre leur histoire. On l'aura saisi, le patrimoine est affaire de culture, de valeurs, d'identité, de racines et de savoir.

En outre, dans le cas qui nous occupe, on est en droit de s'attendre à ce que le même souci de mémoire guide les générations actuelles quand il s'agit de l'intégrité du paysage et des sites. Ici aussi, le patrimoine, en raison de la toponymie du quartier et des rues, du rôle communautaire du quartier fait de rencontres, de transmission des traditions, se définit comme un repère identitaire.

De même, l'ensemble de la rue de la Paix, par exemple l'unité d'architecture de l'église St-Martin-de-Tours et de l'école primaire St-Martin, l'unité des matériaux, nobles (brique) de quatre bâtiments sur cinq, renvoie à l'intégrité du paysage, à l'harmonie et à l'équilibre qu'y ressentent le résident, le passant, l'observateur.

En résumé, la notion de patrimoine est ce « qui apporte à notre compréhension de l'histoire, des lieux et des peuples. Il détient de nombreuses valeurs que lui attribuent les différentes sociétés, est le reflet d'un certain mode de vie et est intimement lié au développement des communautés » (Marcotte, 2007)<sup>2</sup>.

Le fait de proposer une structure de remplacement dont le rôle est d'abord et avant tout sécuritaire, ne nous soustrait pas comme collectivité à la responsabilité de la conservation du patrimoine dans une perspective de respect et de développement durable.

Il importe, historiquement parlant, répétons-le, de laisser en *héritage durable aux générations futures* (Osisko, 2008)<sup>3</sup>, les premiers édifices, sites et paysages qui témoignent de l'histoire et de l'architecture de l'époque. C'est ce qui rend le Vieux Québec et le Vieux Montréal par exemple, attrayant de manière constante depuis des décennies. Ici, de toute évidence, il n'y aura pas de véritable Vieux Malartic ... ni de Vieux *Canadian Malartic*.

#### **AUTRE PRÉOCCUPATION : LE VILLAGE DE NORRIE**

Le projet exige probablement et éventuellement la démolition d'édifices anciens, on en convient, de *Norrie*, village situé à proximité du chantier minier de l'ancienne *East Malartic*, à l'est de la ville. Il s'agit de bâtiments en bois qui ont abrité des familles, des locaux administratifs et autres. Leur état de conservation et de restauration reste à déterminer. Le château d'eau et le chevalement numéro 4, mentionnés plus haut, forment avec *Norrie*, un ensemble commémoratif de la famille Norrie et d'autres personnes, et des activités qui ont contribué à l'histoire de Malartic de 1934 à 1965. Actuellement, ce site est utilisé par la Corporation minière Osisko pour ses propres besoins.

#### **NOS OBSERVATIONS**

La SHM, à ce moment-ci de l'histoire de Malartic, constate les faits suivants :

- une soixantaine de résidences privées ont déjà été déménagées;
- on s'apprête à poursuivre la démolition et le déplacement de tout le quartier sud de la ville;
- le nouveau quartier est en plein développement;
- la phase de remplacement d'édifices institutionnels de la rue de la Paix est déjà en cours (École des Explorateurs; Centre De La Petite Enfance Bambins et Câlines; Centre le Trait d'Union, Formation des adultes) et celle d'autres édifices institutionnels débutera à court terme (Centre culturel et récréatif; Habitation à loyer modique pour personnes âgées; Centre d'hébergement et de soins de longue durée);

La SHM reconnaît également les aspects suivants :

- La SHM se réjouit que soient construits actuellement sur le territoire de Malartic des édifices des plus modernes dans le nouveau secteur en développement;

<sup>2</sup> Histoire Québec volume 13, numéro 2, 2007, p. 31.

<sup>3</sup> Osisko (décembre 2008). Le développement durable chez Osisko, c'est quoi? Dépliant descriptif.

- La SHM se réjouit également que le projet minier crée de l'emploi, favorise l'arrivée de nouveaux résidents et l'implantation de nouveaux services dans la municipalité;
- La SHM déplore le fait que le plan immobilier directement lié au Projet minier aurifère Canadian Malartic ait été soustrait à l'étude d'impact environnemental;
- La SHM, idéalement, souhaite que tout soit mis en œuvre pour **sauvegarder** les édifices institutionnels et les sites tels que décrits et pour les raisons développées plus haut.

## NOS RECOMMANDATIONS

Par ailleurs, à la lumière des connaissances récemment mises à jour, la SHM propose ce qui suit :

- 1) La SHM croit qu'en regard du patrimoine dont il est question dans le présent mémoire, le promoteur Corporation minière Osisko doit inscrire son projet à l'enseigne de l'esprit et de la lettre de la Loi sur le développement durable, de la Loi sur les biens culturels et de la Charte du paysage québécois;
- 2) La SHM croit que le promoteur doit inscrire son projet dans sa propre histoire et dans celle de la Ville de Malartic, l'une et l'autre étant issues du chantier minier de la *Malartic Gold Mines Ltd* (1923) et de la *Canadian Malartic Gold Mines Ltd* (1933)
- 3) La SHM est d'avis qu'aucun effort ne doit être ménagé afin de **conserver**, à l'aide de présentations pertinentes, la mémoire :
  - du site de l'ancien chantier minier de la *Canadian Malartic Gold Mines Ltd*,
  - du site du quartier résidentiel dit quartier sud délimité par les actuelles rues St-Louis, des Cyprès, Montcalm, Wolfe, des Pionniers (*Pioneer Street*), du Parc, Hetherington (*Mine Street*), Millenbach (*George VI Street*), de la Paix, d'une partie des rues Abitibi et Fournière;
  - du site de l'actuelle rue de la Paix dans son parcours délimité à son extrémité est par des résidences de l'ancien chantier minier *Barnat-Sladen* et à son extrémité ouest par l'actuelle rue Abitibi;
  - des cinq édifices institutionnels de la rue de la Paix et partant de la vie qui s'y sera déroulée de 1939 à 2009, soit pendant 70 ans;
- 4) La SHM est d'avis qu'aucun effort ne doit être ménagé afin de **sauvegarder** des objets témoignant de l'histoire du patrimoine en question;
- 5) La SHM est d'avis que sa **demande de citation** comme monuments historiques du château d'eau et du chevalement numéro 4 de l'ancien chantier minier de la *East Malartic Mine Ltd* doit faire l'objet d'une étude approfondie;
- 6) La SHM est d'avis que les bâtiments encore existants de *Norrie*, témoins de la vie minière et sociale de 1935 à 1983, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

...« le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent. »<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup>Le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec. *Notre patrimoine, un présent du passé*. Québec, Gouvernement du Québec, novembre 2000, 236 p.



**CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009**

<b>CAROLE ST-JARRE</b>	<b>PRÉSIDENTE</b>
<b>NICOLE DUMAS</b>	<b>VICE-PRÉSIDENTE</b>
<b>CAROLE MASK</b>	<b>SECRÉTAIRE</b>
<b>SERGE BRAZEAU</b>	<b>TRÉSORIER</b>
<b>MARCEL DUBÉ</b>	<b>ADMINISTRATEUR</b>
<b>HÉLÈNE NORMANDIN</b>	<b>ADMINISTRATRICE</b>
<b>VINCENT ROUSSON</b>	<b>ADMINISTRATEUR</b>

621, Rue de la Paix, bureau 049  
C.P. 1737  
819 757 3455  
[carole.st-jarre@tlb.sympatico.ca](mailto:carole.st-jarre@tlb.sympatico.ca)